

Besançon Racing Club - Section «Arts martiaux» - Subvention exceptionnelle

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La section «Arts martiaux» du Besançon Racing Club a agrandi son centre de judo et d'arts martiaux installé à Planoise, rue Picasso.

Pour ce faire, ce club va procéder à l'achat de tatamis supplémentaires et de protections murales (100 m² environ) représentant un coût de 15 000 F.

Les disciplines concernées : judo, karaté, sont très prisées par la jeunesse du quartier et ce club, au-delà de son rôle sportif traditionnel, effectue un travail de prévention particulièrement intéressant. Aussi, il a semblé important à la Municipalité d'accompagner, par le biais d'une aide financière, les efforts consentis par le BRC. Il est donc proposé qu'une subvention d'un montant de 15 000 F puisse être allouée à ce club.

Cette dépense serait imputée au chapitre 945.180 article 691 code service 20300, lequel sera abondé par un vote de crédit d'égal montant au budget supplémentaire de l'exercice courant.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, il en est décidé ainsi à l'unanimité.